

**SELARL HUISSIERS REUNIS**

Office de Mornant

**David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE**

**Commissaires de Justice Associés**

**13 Rue Louis Guillaumond**

**69440 MORNANT**

**Tel : 04 78 44 02 14**

**Fax : 04 78 44 14 75**

**[www.huissiers-reunis-mornant.fr](http://www.huissiers-reunis-mornant.fr)**



**PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION**

**Dossier 6633516**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**Et le QUATRE FEVRIER à 17 heures 35 environ**

**A LA REQUÊTE DE :**

**La Société MARTIN, SELARLU**, ayant son siège social à LYON (69003) n°20, Boulevard Eugène Deruelle, représentée par son président en exercice domicilié ès qualités audit siège,

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de **Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK**, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086 au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

**AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :**

- D'un requête à Madame Le Juge commissaire près le Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE (article L.142-1 du Code des procédures civiles d'exécution) en date du 10.09.2024.
- Une ordonnance rendue par Madame la Juge commissaire près le Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE en date du 22.10.2024.

**CONTRE :**

**La SARL JA DEVELOPPEMENT sise à LYON (69007) 69, rue de Gerland**

Laquelle est propriétaire d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété sis à LYON 91, route de Vienne, cadastré BK n°146, des lots 156 – 157 et 158 pour les avoir acquis de la SCI VIENNE 91

Nous, **SELARL HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

**CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :**

**A LYON (69007), 69, Rue de Gerland**, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à la **SARL JA DEVELOPPEMENT**

Là étant, en présence de :

- **Monsieur GIMENO, diagnostiqueur immobilier**
- **Monsieur SAHLI Souleimane, syndic, lequel m'autorise à procéder au procès-verbal descriptif**

Je constate ce qui suit :

<b>CONSTATATIONS</b>
----------------------

**APPARTEMENT BOUCHALLAGUE**

Je frappe à la porte Sud/Ouest de l'immeuble, au rez-de-chaussée. Nous sommes reçus par **Monsieur BOUCHALLAGUE Oualid** ainsi déclaré, auprès duquel je déclare mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission en lui demandant l'autorisation de constater.

Suite à sa réponse affirmative, je constate que celui-ci me déclare être locataire de l'appartement avec son épouse et ses enfants.

L'accès se fait depuis le Sud du couloir des communs, par une porte palière en bois, postformée côté extérieur, équipée d'une serrure à clé ronde ouvrant sur un dégagement fixé Ouest/Est,.

**DEGAGEMENT :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont crépis. Le plafond est peint en blanc.

Il m'est déclaré par les parties que ce dégagement dessert au Sud un lot et à l'Ouest à un autre lot.

**LOT SUD - A :**

L'accès se fait par une porte plane en bois équipée d'une serrure et d'une condamnation, ouvrant sur une pièce dont le sol est carrelé.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et plafond sont crépis en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

La cueillie supérieure Sud est équipée d'une goulotte technique. La partie supérieure Ouest du mur Sud est percée d'une conduite venant percer la partie supérieure Sud du mur Ouest.

Le tableau électrique est installé au Nord/Est de la pièce, juste au Sud/Est duquel se trouve une porte post-formée en bois ouvrant sur des sanitaires.

Le mur Est est percé d'une prise électrique. Le mur Sud également.

Deux prises électriques percent le mur Nord ainsi qu'une prise téléphone.

### **SANITAIRES :**

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont soit crépis en blanc, soit faïencés. La partie basse du mur Nord est faïencée. Sa partie haute est crépie. Le plafond est crépi en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'équipement sanitaire est composé, au Nord/Ouest, d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par bouton poussoir à simple débit.

Le compteur d'eau est installé à l'Ouest du WC.

L'équipement sanitaire est également composé d'un meuble en mélaminé blanc à tiroirs et portes, surmonté d'un plan de travail en marbre, percé d'une vasque ovale, alimentée par un robinet mitigeur, surmonté d'une crédence miroir, elle-même surmontée d'un meuble suspendu à portes miroirs.

L'équipement sanitaire est enfin composé, à l'Est, d'une douche surélevée, à usage de placard, fermée par un rideau, équipée d'un receveur surélevé en émail. La tranche du receveur et les parois sont faïencées. Une des parois est percée d'une grille d'aération.

La partie Ouest du mur Nord reçoit un cumulus suspendu.

Au Sud des sanitaires, le mur Est de la pièce principale est percé d'une porte ouvrant sur une chambre.

### **CHAMBRE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont crépis en blanc.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique. Le mur Ouest est également percé d'une prise électrique.

### **LOT OUEST - B :**

Revenant dans le dégagement, juste au Sud de la porte palière, le mur Ouest est percé d'une porte en bois ouvrant sur un couloir menant à une autre pièce de vie.

Monsieur BOUCHALLAGUE me déclare que la porte dessert le deuxième lot dont il est également locataire.

### **COULOIR :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées.

Les murs sont crépis et le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Il s'agit d'une pièce qui s'évase en direction de l'Ouest.

Le mur Sud de la partie Est de la pièce est percé d'un interrupteur et d'un trou de scie cloche.

Je note la présence d'un caisson au mur Nord, juste à l'Ouest duquel une niche accueille un lave-linge.

Le tableau électrique est installé à l'Ouest de cette niche.

Puis, le couloir forme retour en direction du Sud.

La partie basse du mur Est est percée de deux prises électriques.

Ce retour dessert, au Sud, une porte post-formée ouvrant sur des sanitaires.

### **SANITAIRES :**

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées.

Les murs sont faïencés ou tendus de toile de verre, ou crépis en partie haute. Le plafond est crépi en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par bouton poussoir à simple débit, surmontée d'un cumulus.

A noter la présence d'un compteur d'eau juste à l'Ouest du WC.

L'équipement sanitaire est également composé d'un meuble en mélaminé blanc à tiroirs et portes, surmonté d'un plan de travail en marbre, percé d'une vasque ovale, alimentée par un robinet mitigeur, surmonté d'une crédence miroir, elle-même surmontée d'un meuble suspendu à portes miroirs. Le meuble de salle de bains est équipé d'une prise électrique.

L'équipement sanitaire est enfin composé d'une douche, équipée d'un receveur surélevé en émail alimenté par un robinet mitigeur relié à flexible relié à pommeau de douche. La tranche du receveur et les parois sont faïencées. Une des parois est percée d'une grille d'aération.

### **SALON / CUISINE OUVERTE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et plafond sont crépis en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

La pièce est équipée, au Sud/Est, d'un meuble kitchenette, surmonté d'un évier en inox à deux bacs avec égouttoir, alimenté par un robinet mélangeur. La face d'appui est faïencée. Juste au Nord, présence d'une tablette au Nord de laquelle une hotte est fixée au mur, reliée par la conduite constatée et perçant les murs de la salle de douche.

Au Nord, je note la présence d'une prise électrique et d'un interrupteur.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique. Le mur Nord est également percé de deux prises électriques selon déclaration qui m'est faite. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique et d'une porte d'accès en enfilade à une chambre.

## **CHAMBRE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont crépis en blanc.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique, ainsi le mur Est et le mur Sud.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Concernant les généralités de cet appartement, Monsieur BOUCHALLAGUE me déclare être locataire depuis 2018/2019, en vertu d'un bail écrit.

Monsieur BOUCHALLAGUE me déclare également occuper les deux lots composant cet appartement dont le loyer mensuel est de 640 €, charges comprises. Il me déclare également que les dépenses énergétiques sont d'environ 450 €.

## **APPARTEMENT DE Mr BENMOUSSA:**

Puis, nous nous rendons à l'appartement à l'extrême Est du couloir du rez-de-chaussée. Nous sommes reçus par **Monsieur BENMOUSSA Anis**, ainsi déclaré, auprès duquel je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission en lui demandant l'autorisation de constater.

Suite à sa réponse affirmative, je constate que celui-ci me déclare être occupant de l'appartement.

L'accès se fait par une porte plane en bois ouvrant sur une vaste pièce à usage de pièce de vie.

## **PIECE DE VIE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont pour partie crépis et pour partie habillés de papier peint.

Le mur Est est percé d'une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège. Il est également percé, au Nord, d'un châssis fixe.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

La pièce est équipée, au Nord/Est, d'un meuble en mélaminé recevant une plaque de cuisson et, au Nord/Ouest, d'un meuble kitchenette en mélaminé, surmonté d'un évier à deux bacs avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur.

Juste au Nord de la porte d'accès, je note la présence d'une joue délimitant le Sud du meuble kitchenette.

Au Sud de la porte d'accès, je constate la présence du tableau électrique, d'un boîtier fibre et d'une prise électrique.

Le mur Est est percé d'une prise électrique.

Au Nord de la pièce, je constate la présence d'une porte poste formée ouvrant sur une pièce à usage de chambre.

## **CHAMBRE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont crépis.

La pièce est éclairée naturellement par une fenêtre à trois pans dont un dormant et deux battants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Le mur Nord et le mur Sud et le mur Est sont équipés d'une prise électrique.

### **SANITAIRES :**

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées.

Les murs Ouest et mur Nord sont faïencés à mi-hauteur. La partie haute des murs Ouest ainsi que le mur Est et le plafond sont crépis.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, surmontée d'un cumulus suspendu.

Je constate la présence d'un compteur d'eau.

L'équipement sanitaire est également composé d'un meuble en mélaminé blanc à tiroirs et portes, surmonté d'un plan de travail en marbre, percé d'une vasque ovale, alimentée par un robinet mitigeur, surmonté d'une crédence miroir, elle-même surmontée d'un meuble suspendu à portes miroirs.

L'équipement sanitaire est enfin composé d'une douche, équipée d'un receveur surélevé en émail alimenté par un robinet mitigeur relié à flexible. La tranche du receveur et les parois sont faïencées. Une des parois est percée d'une grille d'aération.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier et par l'applique située au-dessus du meuble de la salle de douche.

Monsieur BENMOUSSA me déclare être occupante du chef du titulaire d'un bail. Il me déclare également ne pas payer de loyer ni d'électricité.

Je constate un câble électrique partant du tableau électrique et perçant le linteau de la porte palière.

### **APPARTEMENT DE Mr DECHICHE**

Puis, je frappe à la porte Sud au Sud/Est de l'ascenseur. Nous sommes reçus par **Monsieur DECHICHE Adel** ainsi déclaré, auprès duquel je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission, lui demandant l'autorisation de dresser procès-verbal descriptif des lieux.

Suite à sa réponse affirmative, je constate que l'accès au bien se fait par une porte plane en bois ouvrant sur une vaste pièce de vie.

### **PIECE DE VIE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs crépis sont peints de couleur désassortie dans un but esthétique. Le plafond est également crépi. En cueillie inférieure Est de la pièce, à noter la présence d'une conduite PVC fuyant à l'horizontale.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisées par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique et d'une prise téléphone.

Au Nord/Est, La pièce est équipée d'une niche recevant un meuble kitchenette en mélaminé rouge, percé d'une plaque de cuisson électrique et d'un évier en inox à un bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur. Les faces d'appui du coin cuisine sont faïencées. Au droit de la plaque de cuisson, je note la présence d'une hotte aspirante et de meubles suspendus.

A l'Ouest, entre la porte palière et le meuble kitchenette, je note la présence du tableau électrique.

Cette pièce dessert au Nord/Ouest des sanitaires et au Sud/Ouest une chambre.

### **SANITAIRES :**

L'accès se fait par une porte plane en bois.

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont soit faïencés sur toute hauteur hormis le mur Nord qui est faïencé à mi-hauteur. Le plafond est crépi en blanc.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, commandée par bouton poussoir à double débit. Au droit du WC, je note la présence d'un cumulus suspendu.

A droite du WC, présence du compteur d'eau.

L'équipement sanitaire est également composé d'un meuble en mélaminé blanc à tiroirs et portes, surmonté d'un plan de travail en marbre, percé d'une vasque ovale, alimentée par un robinet mitigeur, surmonté d'une crédence miroir, elle-même surmontée d'un meuble suspendu à portes miroirs.

Le mur Est est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur au Nord de la porte d'accès.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique fixé au mur Sud.

L'équipement sanitaire est enfin composé d'une douche, équipée d'un receveur surélevé en émail alimenté par un robinet mitigeur relié à flexible relié à pommeau de douche. La tranche du receveur et les parois sont faïencées. Une des parois est percée d'une grille d'aération.

### **CHAMBRE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est faïencée. Les murs et le plafond sont crépis.

Les surfaces sont défraichies en encoignure Sud/Ouest présentant des traces d'infiltration.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisées par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

Au Nord/Ouest, je note la présence d'un placard mural fermé par des portes battantes.

Une goulotte technique est fixée en cueillie supérieure Nord de la pièce.

Monsieur DECHICHE me présente un bail d'habitation signé avec Madame Hélène CARRE en date de 2017 dont le loyer mensuel est de 620 €.

Monsieur DECHICHE me déclare également payer environ 60 € d'électricité par mois.

### **APPARTEMENT DE Mr HAMIN LOT B**

Puis, je frappe à la porte la plus au Sud/Est du couloir du rez-de-chaussée. Nous sommes reçus par **Monsieur HAMIN** ainsi déclaré, auprès duquel je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission, lui demandant l'autorisation de dresser procès-verbal descriptif des lieux. Celui-ci appelle l'occupant principal des lieux selon ses déclarations. Après plusieurs entretiens téléphoniques, il m'autorise à dresser procès-verbal descriptif.

En sa présence, je constate que l'accès se fait par une porte plane en bois équipée d'une serrure à clé, ouvrant sur une sorte de petit couloir fuyant en direction du Sud, au Nord/Est duquel, je note la présence du tableau électrique.

A l'Ouest, derrière la porte, je note la présence d'une porte desservant les sanitaires et dans la continuité, présence d'une autre porte ouvrant sur une vaste pièce de vie.

#### **PIECE DE VIE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont crépis.

Le mur Nord ainsi que le mur Sud de la pièce sont percés d'une prise électrique.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisées par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

A l'Ouest, présence d'un coin lave-linge et d'un meuble kitchenette en mélaminé, équipé de trois portes et d'un tiroir ainsi que d'un évier avec égouttoir en inox, alimenté par un robinet mitigeur, surmonté de meubles suspendus avec hotte aspirante, et d'une gaine fuyant en direction et perçant le mur Sud.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

A l'Est, je note la présence d'une porte post-formée ouvrant sur une pièce à usage de chambre.

#### **CHAMBRE :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont crépis.

La pièce est équipée, au Nord/Est, d'un placard mural fermé par portes battantes.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre à quatre pans dont deux battants et deux dormants, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisées par volets métalliques en accordéon. Un radiateur électrique est fixé à l'allège.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique.

#### **SALLE DE DOUCHES :**

Elle est située au Nord/Ouest de la pièce de vie.

L'accès se fait par une porte post-formée.

La pièce est aveugle.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés soit sur l'intégralité de leur hauteur soit à mi-hauteur.

La pièce est chauffée par un convecteur électrique fixé au mur Ouest.

L'équipement sanitaire est composé, au Sud, d'un meuble-vasque surmonté d'un plan de travail en polyester avec vasque encastrée en un seul tenant, surmonté d'un miroir, lui-même surmonté d'une percée de trous six cloches desquels pendent des fils électriques.

Le mur Est est percé d'un interrupteur et d'une prise électrique juste au Nord de la vasque.

L'équipement sanitaire est également composé, au Nord, d'un receveur de douche surélevé dont la tranche Sud est faïencée. Les parois de douche sont faïencées sur l'intégralité de leur hauteur. L'encoignure Nord/Est est percée d'une bouche d'aération. L'alimentation de douche est assurée par un robinet mitigeur relié à un flexible de douche.

Au Nord/Ouest, juste au Sud/Ouest de la porte d'entrée, je note la présence d'une autre porte plane en bois ouvrant sur le WC.

#### **WC :**

La pièce est aveugle.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont crépis.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, surmontée d'un cumulus.

Au Sud, je note la présence du compteur d'eau.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Le logement est occupé. La personne présente ne préférant pas me donner l'identité du locataire principal.

#### **COULOIR COMMUN**

Il est situé à l'Est du couloir d'entrée, desservant notamment l'ascenseur.

Il est fermé par une porte à l'arrière de l'accès de laquelle, présence d'un espace paillason dépourvu de paillason.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est carrelée. Les murs sont crépis. Le plafond, peint en blanc, est équipé d'un détecteur de fumée et d'un plafonnier.

Ce couloir dessert, au Sud/Est le dernier lot visité, à l'Est le lot occupé par le consort BENMOUSSA et au Nord/Ouest une porte sans nom.

Après avoir frappé à cette porte sans nom plusieurs fois, personne ne répond.

Il m'est déclaré par les différentes parties rencontrées que le bien Nord/Ouest est loué.

*(voir clichés photographiques)*

Ayant terminé par-là mes constatations à 19 heures 30 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

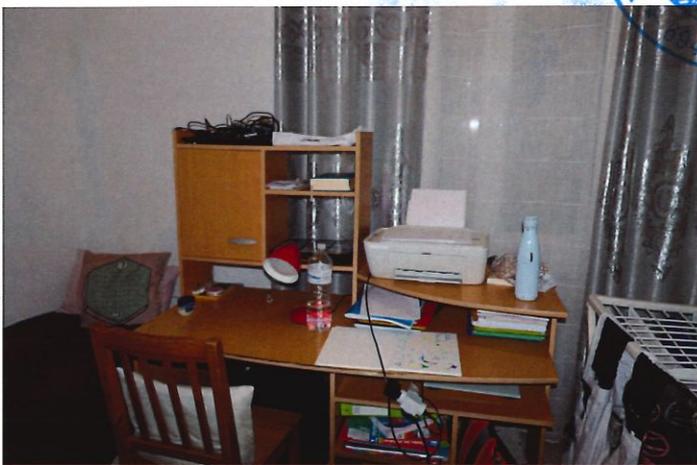
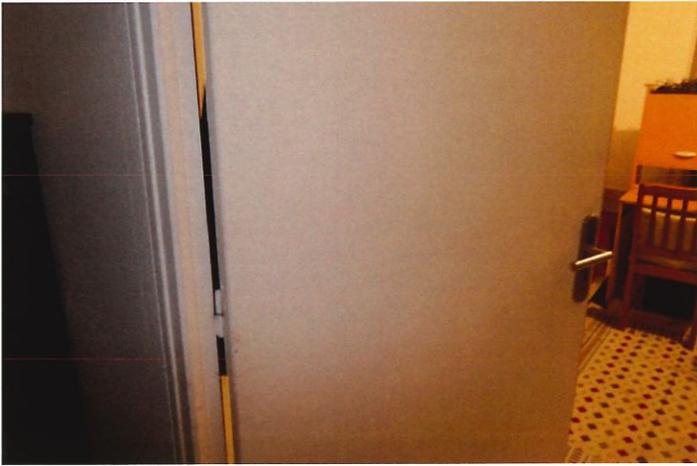


**CLICHES**

**PHOTOGRAPHIQUES**

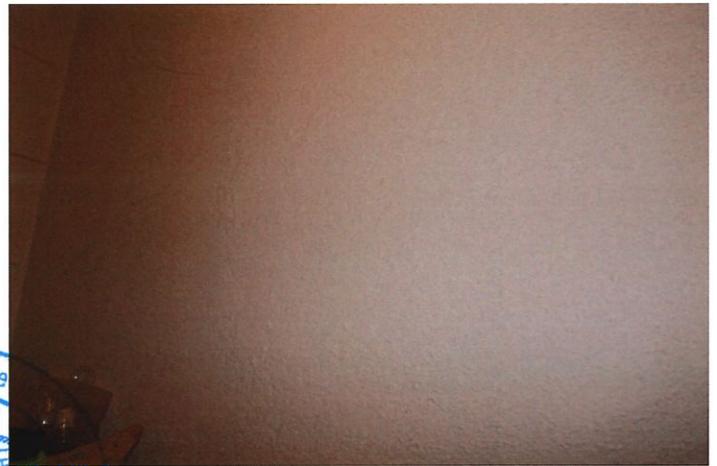
---



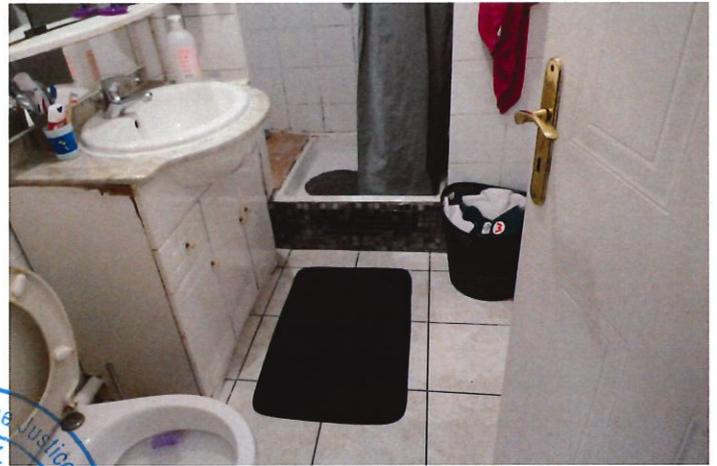
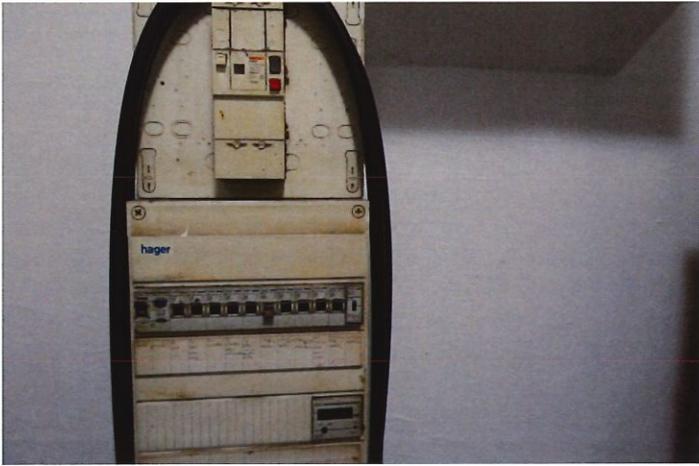
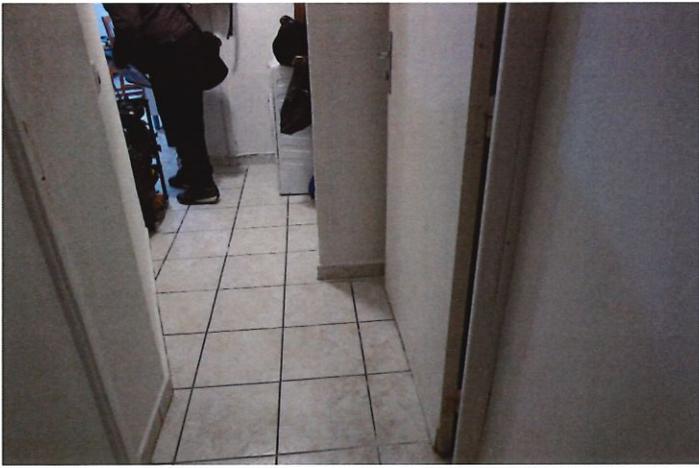


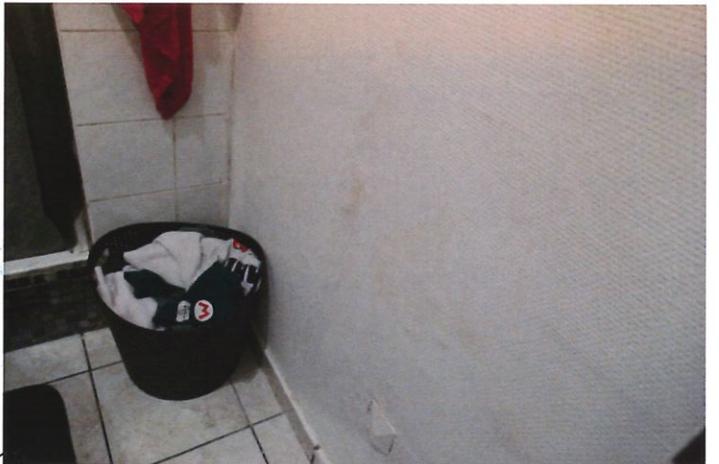
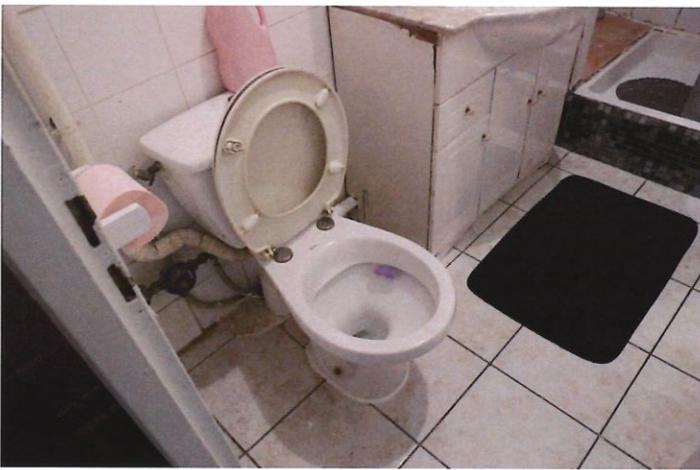


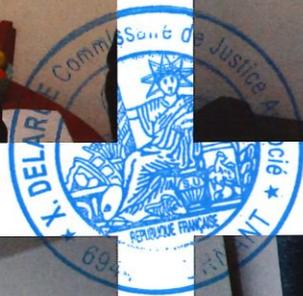
SA Soltau





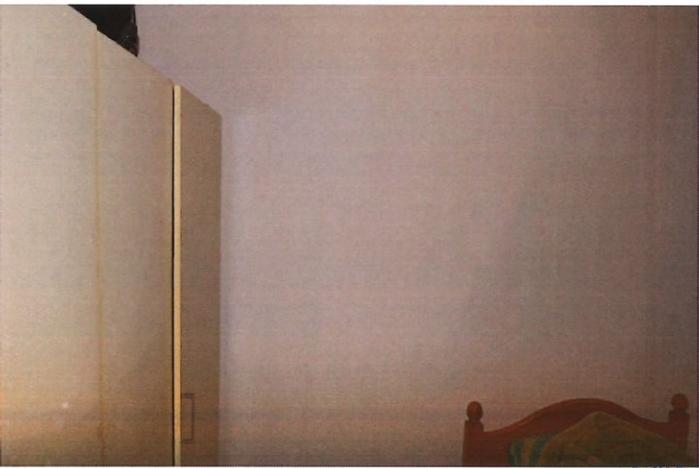


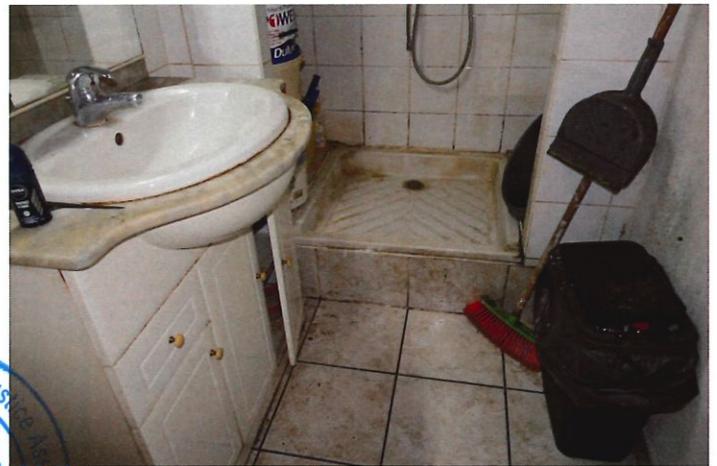






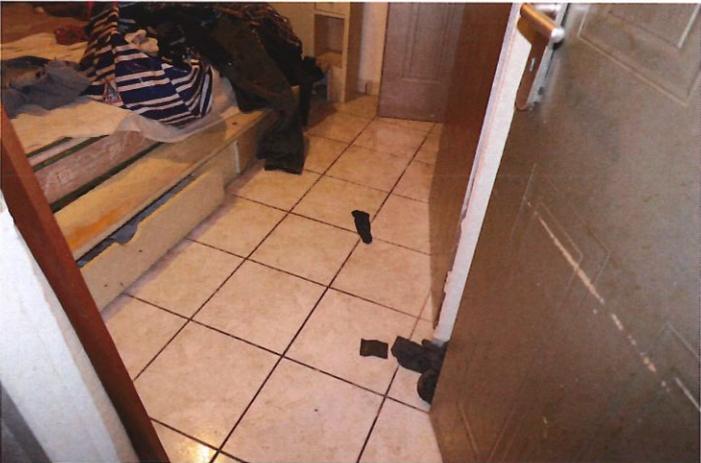


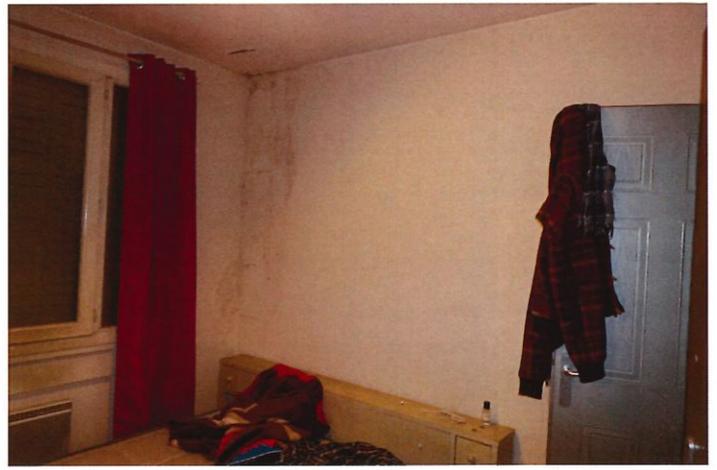


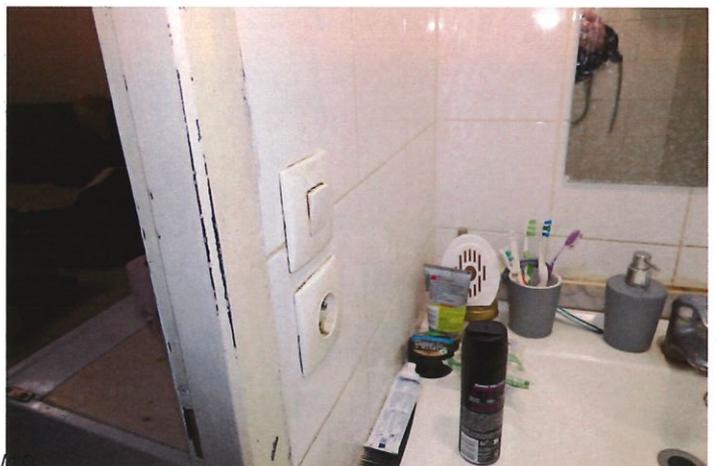


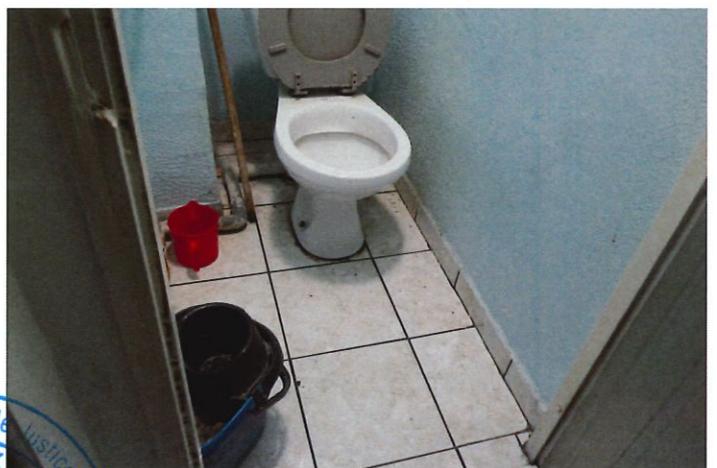


















S.E.L.A.R.L HUISSIERS REUNIS  
D. DIFAZIO - L. DECOTTE  
A. DEROO - X. DELARUE  
Commissaires de Justice  
13 Rue Louis Guillaumond  
69440 MORNANT  
Tél : 04.78.44.02.14  
Fax : 04.78.44.14.75  
mornant@huissiers-reunis.fr  
www.huissiers-reunis-mornant.f

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du QUATRE FEVRIER  
DEUX MILLE VINGT CINQ

Références :

6633516/PHC/6633516

A LA DEMANDE DE S.E.L.A.R.L SELARLU MARTIN  
20 Boulevard Eugène Deruelle  
69003 LYON

*La copie du présent acte comporte 17 feuilles.*

Xavier DELARUE



### COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	439,36
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	
H.T.	439,36
TVA 20,00%	87,87
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	
T.T.C.	527,23